



Cabinet gratuit à l'achat d'une imprimante jet d'encre multifonction

À l'achat d'un modèle sélectionné, nous vous offrons un cabinet.

C'est aussi simple que cela:

- Acheter un modèle en promotion entre le 1^{er} juin 2019 et le 31 juillet 2019.
- Le formulaire de la promotion est à remplir dans les 30 jours suivant la date d'achat sous www.brother.ch/cabinet
- Envoyer en ligne la copie de facture du nouvel appareil, de préférence en format PDF.
- Indiquer le numéro de série.
- Le cabinet gratuit est emballé à plat et livré par la poste à l'adresse désirée en Suisse.

Conditions de participation à la promotion

Droit de participation

Peuvent participer à la promotion: les clients finaux qui ont un domicile en Suisse ou dans la principauté de Liechtenstein et qui durant la période de promotion ont acheté un modèle en promotion spécifié dans le paragraphe "Étendue de la promotion" en Suisse ou dans la principauté de Liechtenstein auprès d'un revendeur Brother participant officiellement en Suisse ou la principauté de Liechtenstein et qui ont remis leur ancien appareil dans les délais.

En sont exclus: les distributeurs et revendeurs qui tiennent des produits Brother dans leur assortiment, de même que leur personnel, les représentants et le personnel de Brother (Suisse) SA ainsi que tous ceux qui sont chargés de l'exécution de la promotion.

Durée et déroulement de la promotion

Dans le cadre de la promotion, Brother (Suisse) SA sert une prime au demandeur lors de l'achat d'un modèle en promotion acheté entre le 1^{er} juin 2019 et le 31 juillet 2019 et si la demande a été faite dans les délais. La demande de prime doit être faite par le client final sur le formulaire de demande mis à disposition sous www.brother.ch/cabinet et la preuve d'achat doit parvenir dans les 30 jours suivant la date d'achat chez Brother (Suisse) SA - cette demande ne peut être faite qu'en ligne. Les demandes arrivées après le délai fixé ne peuvent malheureusement pas être prises en compte. Une seule demande sera acceptée par appareil et numéro de série. Le cabinet sera livré à l'adresse indiquée.

Étendue de la promotion

	Modèle	PVI CHF	Cabinet	PVI CHF
Business Inkjet X-Series	HL-J6000DW	399.-	ZUNTMFCJ6900Z1	359.-
	HL-J6100DW	479.-	ZUNTMFCJ6900Z1	359.-
	MFC-J5945DW	459.-	ZUNTMFCJ5900Z1	349.-
	MFC-J6945DW	569.-	ZUNTMFCJ6900Z1	359.-
	MFC-J6947DW	679.-	ZUNTMFCJ6900Z1	359.-

Tous les prix sont indiqués en francs suisses (CHF).

Un envoi de la prime gratuite est exclu si:

- le formulaire de demande original manque ou n'est pas rempli complètement;
- la copie de facture manque;
- le numéro de série correct de l'appareil Brother existant n'est pas correct;
- aucun des produits en promotion n'a été acheté pendant la période de promotion;
- la demande n'a pas été envoyée dans les délais fixés;
- le produit promotionnel acheté a été rendu au revendeur et que son prix a été remboursé;
- le produit promotionnel n'a pas été acquis chez un revendeur officiel participant à la promotion;
- s'il s'agit d'un produit qui n'a pas été distribué par Brother (Suisse) SA dans le cadre de la promotion.

Les clients finaux convaincus d'abus sont exclus de cette promotion. Dans ce cas, Brother (Suisse) SA se réserve expressément le droit de réclamer le remboursement la prime accordée dans le cadre de cette promotion.

Brother n'assume aucune responsabilité pour les demandes perdues, retardées ou mal acheminées. Les justificatifs d'achat ne peuvent pas être retournés.

Coordonnées

En déposant la demande, le participant doit communiquer à Brother ses coordonnées personnelles. Celles-ci servent à traiter la promotion, le virement de la prime et à des fins de marketing propres.

Ces données sont utilisées uniquement pour le bon déroulement de l'action et le virement et en aucun cas mises à la disposition de tiers (voir aussi Privacy Policy of Brother (Suisse) SA / <http://www.brother.ch>).

L'organisateur de la promotion est Brother (Suisse) SA, Baden.

Brother (Suisse) SA se réserve expressément le droit de mettre fin prématurément à cette promotion, de l'étendre et/ou de modifier les présentes conditions de participation.

Le recours à la voie juridique est exclu. Sous réserve de modifications, d'erreurs et de fautes d'impression.

État: Dättwil, 22.05.2019